

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 08 Le vingt octobre à 19h
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la Salle du Conseil Municipal , sous la présidence de M.
Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2022

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZÈRE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

Absent excusé : M. Alain CLECH

M. Guillaume JOLLES est élu secrétaire de séance.

OBJET : 2022-050 TARIFICATION DE LA SALLE DES FÊTES 2023

Le Maire présente la délibération D2021-025 sur la tarification de la Salle des Fêtes adoptée le 08 Juillet 2021.

Il propose au Conseil Municipal de revoir les montants compte tenu de la forte augmentation des coûts d'énergie (gaz, électricité...) et de les appliquer au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs 2023, comme suit :

➤	Personnes de la commune	:	90,00 €
➤	Personnes hors communes	:	400,00 €
➤	Associations communales	:	gratuit
➤	Associations hors commune	:	au cas par cas suivant le type d'association
➤	Location de la vaisselle	:	30,00 €
➤	Caution location	:	500,00 €
➤	Caution nettoyage	:	200,00 €

Vote :

Pour : 08/08
Contre : 00/08
Abstention : 00/08

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme



**Le Maire,
M. Christopher LATAPY**